



RUE ST-ANTOINE, (5ième Section)

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (5ième section), côtés Sud et Nord, de la rue Guy à la rue Fulford, dans le quartier St-Antoine de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que mardi, le 15ème jour de septembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la Cité de Montréal fera application à la Cour Supérieure du District de Montréal, siégeant en Division de Pratique, Chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui permette aux Commissaires nommés en cette instance de compléter leurs procédés.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,

DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

Avocats de ladite Cité.

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 10 septembre 1908.



ST. ANTOINE STREET (5th Section)

In the matter of expropriation for the widening of St. Antoine street (5th section,) south and north sides, from Guy street to Fulford street, in the St. Antoine ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that on Tuesday, the 15th day of September instant, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, the City of Montreal will apply to the Superior Court for the District of Montréal, sitting in the division of practice, room No. 31, at the Court House in the said City, in order to obtain an extension of delay to permit the Commissioners appointed in this matter to complete their proceedings.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

CITY HALL,

Montreal, 10th September 1908.